



Nord (Bugnicourt)



Création d'un Pré-Verger, une pratique agroforestière ancestrale

Installation d'un pré-verger associé à la présence animale avec des fruitiers basse tige, semi tige et à haute tige.

LOCALISATION

Nord - Le projet se situe en région Hauts de France, au sein de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Le site identifié se trouve dans le village de Bugnicourt, au sud de Douai dominant les plaines agricoles de l'Ostrevent à l'ouest et à l'est.

DÉFIS À RELEVER

Renforcer la biodiversité sur une friche initialement destinée à une opération immobilière par la création d'un pré-Verger.

PARTENAIRES

Ville de Bugnicourt, les associations locales, les producteurs locaux

Calendrier

2017 – 2018 : travaux
2018 – 2050 : Suivi

Objectifs Nature 2050

Biodiversité :

- Offrir une large palette de micro-habitats favorisant l'accueil des espèces (oiseaux insectivores, chauve-souris, insectes auxiliaires)

Changement climatique :

- Préserver la fertilité du sol par l'installation d'un système pré-verger qui présente une grande autonomie en azote et en nutriments minéraux.

Apports pour le territoire :

- Augmenter la résilience des écosystèmes par l'installation d'un pré-Verger et développer l'activité agroforestière.
- Mobiliser les acteurs du territoire sur un site ouvert qui favorise les actions de sensibilisation autour de la pratique agroforestière.

Surface du projet :

6 357 m²

Surface d'intervention Nature 2050 : 6 357 m²

Bénéficiaire Nature 2050

Habitat du Nord



Programme d'actions

- Planter 153 arbres fruitiers régionaux dont 135 sujets basse et demi-tige ainsi que 18 sujets haute tige sur un site aéré sans exposition excessive aux vents, bien ensoleillé sur une parcelle en légère pente et orientée au nord-ouest.
- Conforter une haie bocagère en plantant 80 arbustes qui favorisent l'écosystème et protègent les sujets du vent.
- Ouvrir cet espace aux locataires d'Habitat du Nord, aux habitants de Bugnicourt, aux associations locales et à la Ville de Bugnicourt.

Financeur

- Les entreprises contribuant au Programme Nature 2050

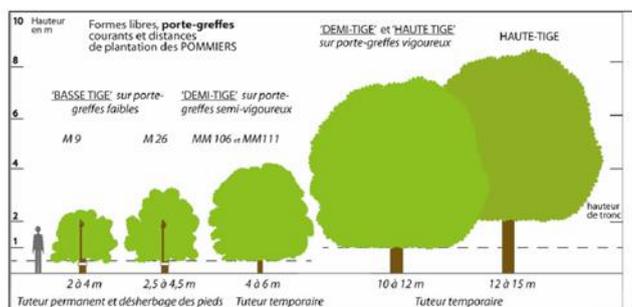


LE PRE-VERGER, UNE CULTURE PÉRENNE A TRÈS LONG CYCLE DE VIE (50 À 150 ANS SELON L'ESPÈCE FRUITIÈRE)

Contrairement aux vergers de production intensive, le pré-verger est proche du verger bio, car il n'utilise pas de pesticide chimique. Le seul inconvénient, au niveau de l'exploitation, pourrait être sa fructification tardive (10 ans) compensée par la diversité des sujets qui permette d'envisager une fructification dès la 5ème année.

Cependant, le pré-verger a l'avantage de favoriser la biodiversité et un habitat diversifié aux insectes pollinisateurs, aux oiseaux et aux autres animaux.

Les arbres fruitiers sont de haute tige, moyenne et de basse tige et nécessitent un entretien très limité. Les arbres sont peu taillés et l'herbe est fauchée régulièrement ou mangée par des animaux pour ne pas priver d'eau les fruitiers qui en ont besoin.

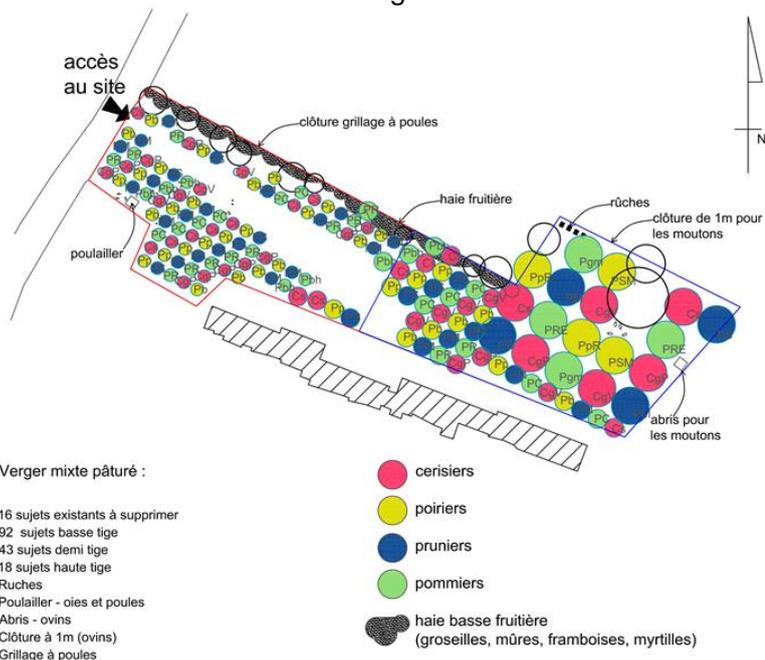


Les formes des arbres fruitiers,
Choix : basse, demi-tige et haute-tige

LE PROJET NATURE 2050

Les prés vergers étaient très présents avant le remembrement et l'intensification des pratiques agricoles. Ils permettent d'obtenir une plus grande biodiversité, de par les haies, la présence d'arbres et de prairie permanente. Les pré-vergers permettent de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires grâce à un espacement plus important des fruitiers, mais aussi limiter l'apport d'engrais qui est apporté directement par la fréquentation animale.

Ce projet aura une vocation de lieu didactique, culturelle et pédagogique en lien avec les écoles, associations, la collectivité et éventuellement nourricière en fonction des projets développés dans le cadre du comité de gestion.



Plan de Plantation – Verger mixte pâturé

Le programme Nature 2050

est un programme national d'actions porté par CDC Biodiversité visant à renforcer l'adaptation des territoires au changement climatique à l'horizon 2050, ainsi qu'à la préservation et la restauration de la biodiversité par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature. Conduit en partenariat avec des associations environnementales et des scientifiques, ce programme repose sur l'engagement volontaire des acteurs économiques privés ou publics à agir, au-delà de leurs obligations réglementaires. CDC Biodiversité s'engage à adapter au changement climatique, à restaurer puis à préserver jusqu'en 2050 une surface de 1m² pour chaque versement volontaire de 5 euros hors taxe.

CDC Biodiversité

est la filiale du Groupe Caisse des Dépôts entièrement dédiée à l'action en faveur de la biodiversité.

Contacts et informations

CDC Biodiversité :
102 rue Réaumur 75002 Paris
T. +33 (0)1 80 40 15 00
www.cdc-biodiversite.fr

Nature 2050 :
nature2050@cdc-biodiversite.fr
www.nature2050.com